



Contrat de travail pour des commerciaux

Par **Bax7**, le **27/05/2017** à **22:02**

Bonjour,
D'ici quelques semaines je vais créer mon entreprise sous la forme juridique S.A.S. dans le domaine du web, application smartphone, logiciel..., je souhaiterais avoir votre avis sur le type de contrat qui correspondrait le mieux à mes commerciaux (VRP, VDI, agent commercial...)
Tous mes commerciaux sont payés à la commission et gèrent leur temps de travail comme ils le souhaitent, ils ne sont payés au mois que s'ils font des ventes... Pour le lieu géographique, ils ne sont pas limités, ils peuvent démarcher où ils souhaitent. Ils bénéficient de plusieurs outils pour les aider...
Le souci c'est que je ne sais pas quel type de contrat commercial leur proposer, si vous pouviez m'aider svp.
Merci pour votre aide.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/05/2017** à **06:21**

Bonjour,
Votre CCI, Chambre de Commerce et d'Industrie, vous donnera toutes les informations nécessaires, y compris celles relatives au droit du travail de vos commerciaux, et vous proposera des baux pré-imprimés que vous n'aurez qu'à compléter (ce qui vous évitera bien des fautes d'orthographe).

Par **Bax7**, le **28/05/2017** à **21:51**

Merci de votre réponse, j'ai déjà vu ça avec ma chambre du commerce qui m'a aidé pour la rédaction des statuts, pacte actionnaire... et il m'a réorienté vers des avocats ou comptables pour répondre à cette question et m'aider dans ma recherche...
mon budget actuel ne me

permet pas de louer les services d'un avocat ou d'un comptable...rnrnmerci de votre aide

Par **morobar**, le **29/05/2017** à **09:31**

Bonjour,rnIl va falloir pourtant en passer par là.rnSi vous ne voulez pas payer un salaire minimum il faudra vous adresser à des VRP non salariés, et donc assurer la protection du fichier clientèle, si un jour vous ne voulez pas vous retrouver tout nu, sans clients ou en face d'une obligation de rachat.

Par **Bax7**, le **30/05/2017** à **04:01**

Merci pour vos réponses, je vais tâcher de trouver un avocat ou un comptable avec qui négocier.rnrnMerci pour votre aide.

Par **morobar**, le **30/05/2017** à **12:05**

Pourquoi pas un garçon boucher c'est moins cher.rnIl faut un avocat d'affaire rompu à ce genre de rapports, puisque vous ne voulez pas de salariés.rnLe comptable c'est un comptable (parfois) mais jamais un juriste.